



Rapport de Développement Durable

(loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 Art. L. 2311-1-1)

■

Commune du Tampon

Année 2022

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2022

Le présent document constitue le rapport sur la situation en matière de développement durable de la ville du TAMPON, en application du décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif à l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

PREAMBULE

Conformément à l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi dite Grenelle 2) et au décret d'application n°2011-687 du 17 juin 2011, il est demandé aux communes de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable à présenter au Conseil Municipal, préalablement au vote du budget (articles L 2311-1-1 et D 2311-15 du CGCT).

Table des matières

1. <u>LA STRATEGIE ET LES ACTIONS MENEES PAR LA COMMUNE DU TAMPON EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE</u>	6
1.1. <u>LA COMMUNE DU TAMPON, FORTEMENT ENGAGEE DANS LA RECONQUETE DE LA BIODIVERSITE</u>	6
1.1.1. <u>Projet Endémiel</u>	6
1.1.2. <u>Ouverture du réseau d'eau de la retenue collinaire Piton Marcelin</u>	10
1.1.3. <u>Projet d'extension du Parc des palmiers</u>	8
1.1.4. <u>Mise en œuvre des mesures compensatoires du chantier de retenue collinaire Piton Marcelin</u>	10
1.2. <u>REDUCTION DES CONSOMMATIONS D'EAU, D'ENERGIE ET DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE</u>	10
1.2.1.	
1.2.2. <u>État des lieux du réseau d'irrigation des pépinières et des surfaces plantées</u>	11
1.2.3. <u>Subvention citerne</u>	11
1.2.4. <u>Remplacement d'une chaudière par une pompe à chaleur Centre Kléber Picard</u>	12
1.2.5. <u>Mise en place de brasseur d'air dans les écoles</u>	12
1.2.6. <u>Installation de panneaux solaires flottants au niveau des retenues collinaires tamponnaises</u>	13
1.2.7. <u>Modernisation de l'éclairage public routier sur toute la commune du Tampon</u>	13
1.2.8. <u>Rénovation des éclairages du stade de Pont d'Yves</u>	14
1.2.9. <u>Gestion des abonnements et des contrats d'énergies</u>	15
1.2.10. <u>Marché d'acquisition de véhicules : un lot de véhicules à faibles émissions GES lancé</u>	15
1.2.11. <u>Réalisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre</u>	16
1.3. <u>AMELIORATION DU CADRE DE VIE DES TAMPONNAIS</u>	17
1.3.1. <u>Réaménagement du Parc Jean de Cambiaire</u>	17
1.3.2. <u>Action « Plante Zordi pou domoun »</u>	17
1.3.3. <u>De nouvelles aires de jeux pour les enfants</u>	18
1.3.4. <u>Études sur la reconquête du corridor écologique sur le tracé de la RN3 de la tour des Azalées jusqu'à la source Reilhac tronçon de 20 km</u>	19
1.3.5. <u>Études sur le développement des espaces culturels sur le territoire</u>	20
1.3.6. <u>Favoriser la pratique du sport sur le territoire communal</u>	21
1.4. <u>PRESERVATION DU CAPITAL SANTE DES TAMPONNAIS</u>	21
1.4.1. <u>Gestion de la crise sanitaire Covid-19</u>	21
1.4.2. <u>Lutte contre la dengue</u>	22
1.5. <u>LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET TOUTE FORME D'EXCLUSION</u>	23
1.5.1. <u>Aides sociales</u>	23
1.5.2. <u>Accompagnement des jeunes déscolarisés</u>	23
1.5.3. <u>Accompagnement des jeunes scolarisés</u>	24
1.5.4. <u>Lutte contre l'illectronisme</u>	24
1.5.5. <u>Soutien à la parentalité</u>	24
1.6. <u>COHESION SOCIALE ET POLITIQUE DE LA VILLE</u>	25
1.6.1. <u>Lien social</u>	25
1.6.2. <u>Politique de la ville</u>	26
1.7. <u>ACCES ET PARTICIPATION DE TOUS PUBLICS A DES ACTIVITES CULTURELLES, SPORTIVES, DE LOISIRS</u>	28
1.7.1. <u>Centres de loisirs et sports Vacances</u>	29
1.8. <u>ACCES EGAL AU TERRITOIRE A L'EMPLOI ET AUX SERVICES URBAINS</u>	29
1.8.1. <u>Les Mardi nou lé là</u>	29
1.8.2. <u>Construction de 4 crèches</u>	29
1.8.3. <u>Une grainothèque à Bérive</u>	30
1.8.4. <u>Une maison d'activités socio-culturelles au 27ème Km</u>	30

1.9. <u>ACTIONS FAVORISANT L'EMPLOI LOCAL</u>	31
1.9.1. <u>Des critères d'évaluation visant l'éco-responsabilité dans le cadre des collectivités</u>	31
1.9.2. <u>Soutien aux associations locales mobilisant des fonds pour l'insertion</u>	32
1.9.3. <u>Les Grands projets de la collectivité pour dynamiser l'économie des Hauts</u>	32
1.10. <u>PROMOTION DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE ET SOLIDAIRE</u>	32
1.10.1. <u>Soutien aux acteurs associatifs œuvrant dans le secteur de l'économie circulaire et solidaire</u>	32
1.10.2. <u>Anti-gaspillage alimentaire</u>	33
2. <u>MODALITES D'ELABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET D'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES, PROGRAMMES ET ACTIONS AU REGARD D'UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE</u>	33
3. <u>DEMARCHE DE LA STRATEGIE NUMERIQUE RESPONSABLE</u>	35
3.1 ELABORATION DE LA STRATEGIE NUMERIQUE RESPONSABLE	
3.1.1 MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE STRATEGIE NUMERIQUE RESPONSABLE, SELON L'ARTICLE du 29 juillet 2021 PRECISANT LE CONTENU DE CETTE STRATEGIE ET LES MODALITES DE SON ELABORATION, PROPOSITION D'UN BILAN ANNUEL.....	39
LUTTE CONTRE L'OBSOLESCENCE, REEMPLOI DE L'EQUIPEMENT	
LE REEMPLOI DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES.....	39
L'ECOCONCEPTION DES SERVICES NUMERIQUES.....	39
LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DE SENSIBILISATION AU NUMERIQUE RESPONSABLE.....	40
GENERICITE, REUTILISATION DU CODE INFORMATIQUE.....	40
EFFICIENCE ENERGETIQUE.....	40

INTRODUCTION

La Commune du Tampon est une ville reconnue pour sa qualité de vie, la beauté de son patrimoine naturel et de ses paysages des Hauts. Avec près de 88 000 habitants, le Tampon est aujourd'hui l'une des communes les plus importantes de La Réunion et sa dimension dans la micro-région SUD lui confère une position stratégique.

Dynamique et attractive, elle comptera 20 000 habitants supplémentaires d'ici 20 ans selon les projections. Comment répondre à ses besoins nouveaux en termes de logements, de déplacements, de services, d'activités, d'éducation, d'infrastructures, de création d'emplois tout en préservant notre patrimoine naturel?

Il est primordial d'anticiper ces changements et de mettre en œuvre des actions qui garantissent le développement équilibré et cohérent de notre commune tout en visant la cohésion sociale et le maintien d'un environnement de qualité.

Le présent rapport présente l'ensemble des politiques publiques, des orientations, des programmes ainsi que les nombreuses actions (au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes) menées par la Commune du Tampon pour répondre aux cinq enjeux globaux de développement durable qui sont les suivants :

Enjeu 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;

Enjeu 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;

Enjeu 3 : Épanouissement des êtres humains ;

Enjeu 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ;

Enjeu 5 : Dynamiques de développement des modes de production et de consommation responsables.

1. LA STRATEGIE ET LES ACTIONS LA COMMUNE DU TAMPON EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

1.1. LA COMMUNE DU TAMPON, FORTEMENT ENGAGEE DANS LA RECONQUETE DE LA BIODIVERSITE

Enjeu 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

Enjeu 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Enjeu 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

1.1.1. *Projet Endémial*

Le projet Endémial consiste à créer un corridor écologique de plantes mellifères de 36 Km de long, appelé « route mellifère » allant de 400 à 1600 m d'altitude, et 4 « jardins endémiques » représentant les 4 habitats naturels qui existaient auparavant en ces lieux.

Le long de la route mellifère seront plantées des espèces indigènes et endémiques de La Réunion qui sont mellifères. En fonction de l'altitude, le type de végétation varie et une palette végétale inspirée des milieux naturels sera sélectionnée afin de construire une séquence paysagère qui offrira aux usagers un paysage différent selon l'altitude et les périodes de floraison des espèces plantées. Ce seront au total 60 000 arbres et arbustes d'une quarantaine d'espèces différentes qui seront plantés en bords de route.

Les jardins endémiques seront composés d'une diversité d'espèces représentatives des habitats naturels qui étaient présents auparavant dans le secteur. Ce sont plus de 9 000 arbres et arbustes qui seront plantés dans ces 4 jardins représentant plus de 150 espèces indigènes et endémiques différentes.

En 2022, l'inventaire des forêts témoins et des futurs jardins endémiques, le géo-référencement des semenciers, la sélection des espèces à planter ont été réalisés. Le développement des itinéraires techniques de production, la récolte des semences des espèces ciblées dans le cadre du projet et la

production de plants est en cours avec 55 000 plants produits au sein des pépinières communales.

En 2022, Notification de la convention entre la commune du TAMPON et la Société publique locale écologique et développement durable des espaces naturels (SPL EDDEN) pour le contrat de prestations intégrées pour la récolte et la transmission de diaspores de plantes indigènes pour le projet endémiel.la SPL EDDEN

Au total, ce sont plus de 150 espèces et 60 000 arbres et arbustes de La Réunion qui seront plantés. Cet itinéraire pourra à terme faire l'objet d'un circuit de découverte de la flore de la Réunion et de ses nombreux usages traditionnels.

1.1.2. Agrandissement du Jardin Marc Rivière

La municipalité du Tampon a souhaité agrandir le jardin des plantes médicinales, aromatiques et endémiques Marc Rivière à Terrain Fleury. Les travaux ont été réalisés grâce à la mise en place d'un chantier d'insertion s'inscrivant dans le cadre du contrat de ville. Ce sont 11 personnes qui ont ainsi été embauchées pour une durée de 12 mois. Objectif : impliquer les habitants dans la gestion durable de leur quartier par une formation spécifique portant d'une part, sur la réalisation d'un parcours accessible aux personnes à mobilité réduite au sein du jardin, et d'autre part, par le développement d'une signalétique moderne permettant d'avoir accès à du contenu numérique sur les plantes (leur spécificité, leur histoire, leurs vertus médicinales...). Le terrain a été retravaillé afin d'accueillir des espèces endémiques et indigènes (bois de judas, bois d'arnette, bois de négresse...). Ce sont plus de 650 plantes issues des pépinières municipales qui ont été mises en terre. Une clôture, des chicanes, des murets en moellon, un petit escalier et un cheminement en bois ont été réalisés par les ouvriers en insertion. Ce nouvel équipement qui participe à l'amélioration du cadre de vie des Tamponnais a été livré en décembre 2021.

Une étude complémentaire est en cours pour la mise en place d'hostes à insectes, nichoirs à oiseaux, panneaux explicatifs sur la biodiversité du site, ainsi qu'un projet de lutte contre les espèces exotiques envahissantes aux abords de la ravine avec une replantation massive du cortège endémiques de la zone (bois d'olive, latanier rouge...)

1.1.3. *Projet d'extension du Parc des palmiers*

Le Parc des palmiers actuel, situé dans le quartier de Dassy est ouvert au public depuis une dizaine d'années. Il abrite une collection de palmiers du monde de près de 8 hectares. Ce véritable poumon vert de la commune du Tampon fait l'objet d'un projet d'extension sur 12 hectares supplémentaires. L'objectif est d'implanter plus de 40 000 palmiers représentant plus de 1250 espèces différentes afin de constituer une des collections les plus importantes de palmiers au monde qui jouera également un rôle de conservatoire mondial des palmiers. La réalisation des travaux d'aménagement est en phase de réception des travaux et a permis de ::

- de réaliser des cheminements et des aménagements paysagers intégrés en plantant plus de 40 000 palmiers qui sont en cours de plantation
- de réaliser une entrée majestueuse au niveau de la rue Charles Baudelaire CD3 et 145 places de parking supplémentaires (dont 9 PMR)
- d'aménager une esplanade/belvédère 180 ml sur 25 m de large

Un ensemble de mesures ont été étudiées afin de réduire l'ensemble des impacts sur l'environnement.

En 2021, les démarches réglementaires pour obtenir le permis d'aménager ont été accordées : dépôt du permis d'aménager, dépôt de l'étude d'impact qui a été jugée recevable, réception de l'avis de la Mission régionale de l'autorité environnementale et réponse à cet avis et enfin lancement de l'enquête publique qui s'est achevée le 21 janvier 2021.

Une demande de convention avec financement FEDER a été accordée à hauteur de 2 800 000, 00 euros.

Montant du projet 6 254 000,00 euros TTC

Les marchés de travaux des lots 1,2 et 3 sont notifiés :

Lot 1 Terrassements et aménagements paysager et réseaux divers

Lot 2 Voirie en béton

Lot 3 Cheminements et circulations en béton

Des avenants de travaux pour l'ensemble des lots ont été réalisés afin de conforter l'aménagement paysager et de respecter les mesures environnementales

1.1.4. Mise en œuvre des mesures compensatoires du chantier de retenue collinaire Piton Marcelin

Le chantier ayant permis la création d'une nouvelle retenue collinaire de grande capacité à la Plaine des Cafres a impacté des surfaces abritant des espèces indigènes et endémiques. La Commune s'est engagée à mettre en place des mesures compensatoires à la fin du chantier qui consistent à lutter contre les espèces invasives sur 20 Ha et à replanter 30 000 arbres et arbustes indigènes et endémiques typiques de la végétation présente à proximité. C'est l'association Jades qui a été sélectionnée pour son savoir-faire dans ce domaine pour mettre en œuvre ces mesures. Une convention avec association JADES atelier chantier d'insertion composé de 12 ouvriers assure les travaux de lutte et de production de plants. Un espace communal, deux grandes serres insect-proof ainsi qu'une subvention leur ont été attribués pour qu'ils puissent atteindre les objectifs fixés.

1.2. REDUCTION DES CONSOMMATIONS D'EAU, D'ENERGIE ET DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Enjeu 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

Enjeu 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Enjeu 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

1.2.1. *Ouverture du réseau d'eau de la retenue collinaire Piton Marcelin*

L'eau potable est encore utilisée pour les besoins d'arrosage des agriculteurs tamponnais. Pour limiter les coupures d'eau en période de pénurie, la municipalité s'est engagée dans un programme pluri-annuel d'investissement pour le développement de retenues collinaires de grande capacité. L'objectif est de capter l'eau de ruissellement pour couvrir les besoins en eau des producteurs locaux.

Les travaux de la retenue collinaire Piton Marcelin (350 000 m³) se sont achevés en 2020. L'ouverture du réseau d'eau captée par cette retenue cette année s'est faite en décembre 2020. Ce sont 350 000 m³ d'eau qui ont été distribués aux agriculteurs, ce volume d'eau a permis d'irriguer une surface de 200 Ha.

Les études de faisabilité pour la création de retenues supplémentaires au niveau du Piton Sahales (350 000 m³) et du Piton Villiers (100 000 m³) ont été lancées en 2022.

Les travaux devraient commencer en 2023 et s'achever en 2024.

1.2.2. *État des lieux du réseau d'irrigation des pépinières et des surfaces plantées*

Un état des lieux des différents systèmes d'irrigation installés au niveau des pépinières communales et des différentes surfaces plantées a été réalisé afin de définir un programme de rénovation visant une optimisation de la consommation en eau. Le but est de limiter les fuites non détectées, de déclencher le système d'arrosage en fonction d'un certain seuil critique

d'humidité du sol à l'aide de nouvelles technologies d'économie d'eau avec la mise en place d'un système intelligence sur commande WIFI.

Des travaux de branchement et de mise en place d'un nouveau concept d'économie de gestion différenciée à l'aide d'une connexion WIFI ont démarré sur le parc des palmiers en novembre 2022

1.2.3. Subvention citerne

La ville à instauré une aide à l'acquisition d'un réservoir afin que chaque usager tamponnais puisse bénéficier d'un stockage d'eau. Cette subvention s'applique sur les accessoires qui équipent la citerne et notamment le collecteur d'eau pluviale.

Ces dispositifs visent à diminuer l'impact de l'artificialisation des sols vis à vis des eaux pluviales et de disposer d'une ressource en eaux complémentaire aux différents réseaux en eau de la ville du Tampon (Pour information ces réseaux en été sécurisé au fil du temps avec les interconnexions de différents captages, créations de réservoirs supplémentaires, ...). En particulier, cette ressource peut être mobilisée en cas de dysfonctionnement du réseau lors d'épisodes cycloniques.

Cette année, **52** foyers ont bénéficié de la subvention, soit un total de **17 296.22 €** reversé au titre de l'aide à l'acquisition de citerne, soit une moyenne de **332,00 €** par dossier.

1.2.4. Remplacement d'une chaudière par une pompe à chaleur Centre Kléber Picard

La réalisation de travaux sur l'amélioration du chauffage de la piscine de Kléber Picard par l'installation d'une pompe à chaleur.

Coût des travaux 648 000,00 € TTC financée à hauteur de 80%.

1.2.5. Mise en place de brasseur d'air dans les écoles

Réalisation de mise en place de brasseurs d'air dans les classes maternelles et primaires de 5 écoles

Fourniture et pose de 412 ventilateurs pour 103 salles de classes pour les écoles élémentaires de Bras Creux , Jules ferry pour les écoles maternelles de Trois Mares Georges Besson , du Petit Tampon et de Pont d'Yves

Coût des travaux 165 000,00 €.

1.2.6. Installation de panneaux solaires flottants au niveau des retenues collinaires tamponnaises

La municipalité souhaite faire l'acquisition de panneaux photovoltaïques flottants pour les installer sur les plans d'eau des deux retenues collinaires Piton Marcelin et Herbes blanches. C'est le groupe AKUO qui est en charge de ce dossier qui a pour finalité la production d'énergie solaire. Ce sont 6 Mégawatts qui pourraient être injectés dans le réseau EDF pour alimenter le village de Bourg Murat. Le coût estimé d'investissement est de 3.5 millions d'euros.

1.2.7. Modernisation de l'éclairage public routier sur toute la commune du Tampon.

Suite à la réalisation d'un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière et d'un Diagnostic du parc d'éclairage, la commune du Tampon a réalisé en 2022 les études de modernisation de l'éclairage public sur son territoire. Ce projet s'inscrit dans un programme d'économies d'énergies et de préservation de la biodiversité.

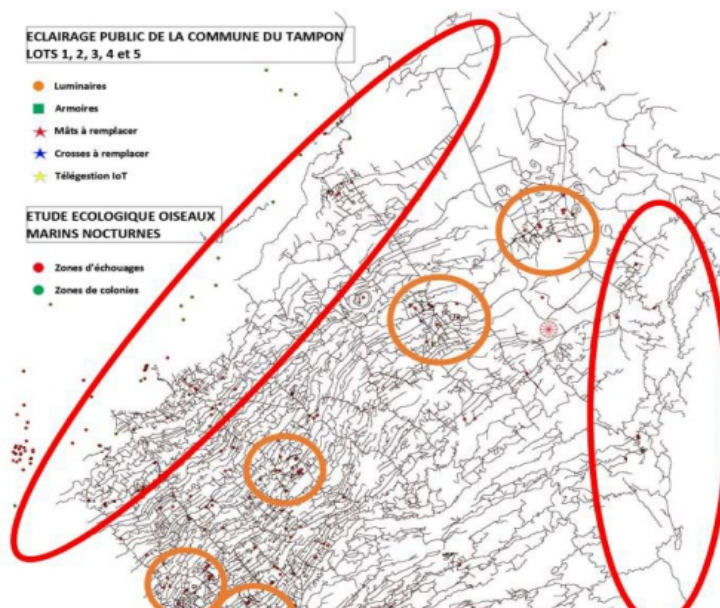
La rénovation du parc d'éclairage public (plus de 4700 points lumineux) vise à diminuer la consommation énergétique et ainsi les émissions de

gaz à effet de serre.

Pour information, la consommation électrique de l'éclairage public routier 2021 était de plus de 585 MWh (soit une émission correspondante de 768 tonnes équivalent CO₂). Cette opération va permettre aussi de diminuer la pollution lumineuse et limiter ainsi les nuisances sur la faune et la flore. |

En particulier, la mise en place d'un pilotage sur certaines zones vise à limiter les échouages des pétrels lors des « périodes d'envol des jeunes » données par le calendrier SEOR identifiant les périodes de forte sensibilité.

Illustration 1: Identification des zones



L'opération est estimée à **7 996 263,33 € HT**

La prime économie d'énergie d'EDF est de **1 910 000,00 €**

Le **FEDER** subventionne à hauteur de **3 303 981,00 €**

La part communal est chiffrée à **2 782 282,33 €**

La phase opérationnelle débutera au 1^{er} trimestre 2023.

1.2.8. Rénovation des éclairages du stade de Pont d'Yves

Le stade de Pont d'Yves fait actuellement l'objet de travaux de modernisation. Les anciens mâts vétustes et leurs éclairages ont été déposés afin d'être remplacés

par du matériel d'éclairage de dernière générations.

En effet, les projecteurs sont de type LED avec système anti-éblouissement, les optiques sont adaptées pour réduire les ombres et obtenir une visibilité maximale entre l'intersection des diagonales des mâts.

Cette technologie permet une économie d'énergie sur les consommations électriques de presque 60 % pour un niveau d'éclairage supérieur. Il permettra ainsi de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Coût du projet : 155 433.85 € TTC ; Chantier en cours, réception des travaux prévu au 1^{er} trimestre 2023

1.2.9. Gestion des abonnements et des contrats d'énergies

La ville possède **503** contrats d'électricités (Bâtiment, Eclairage public, sites sportifs, ...) et **319** contrats d'eau.

Le suivi de ces contrats se fait régulièrement avec chaque opérateur afin d'optimiser les coûts d'abonnement. Cette démarche est particulièrement nécessaire sur la partie électrique.

En effet, c'est dans le cadre de la transition énergétique, que EDF à proposer à la ville une sélection de 11 contrats ont été re-calibré sur un tarif dédié « Transition Energétique », permettant ainsi une économie estimée à environ 100 000 €/ an.

1.2.10. Marché d'acquisition de véhicules : un lot de véhicules à faibles émissions GES lancé

Les véhicules thermiques émettent des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère suite à la combustion des énergies fossiles. La loi de transition énergétique pour la croissance verte et la loi d'orientation des mobilités imposent aux acteurs publics une part de véhicules à faibles émissions.

En 2023, un marché de renouvellement de véhicules va être lancé. Il comprendra un lot de véhicules à faibles émissions.

La municipalité souhaite faire l'acquisition de 6 véhicules à batteries électriques pour la mise à disposition aux visiteurs du Parc des palmiers et de bornes de recharges pour véhicules électriques.

1.2.11. Réalisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre.

En 2022, la commune du Tampon a réalisé son bilan des émissions de gaz à effet de serre basé sur l'année 2021 :

Plan d'action :

Inventaires des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine de la commune du Tampon (SCOPE 1 et 2)

DIRECTIONS	VOIRIE ENERGIE LOGISTIQUE ENVIRONNEMENT ARCHITECTURE URBANISME SUPER STRUCTURE AMENAGEMENT GRAND PROJET	Rédateur : B. NATIVEL	06/10/22
-------------------	--	------------------------------	----------

N°	Postes d'émissions	Inventaires des postes d'émissions communaux	Nature donnée	Données 2021	Facteur d'émission (incluant PRG) KCO2e / X	GES en T éq CO2
1	Émissions directes des sources fixes de combustion	Groupes électrogènes (*1A)	Volume carburant essence			

			(L)			
		Matériels thermiques (*1B)	Volume carburant essence (L)	21 745	2,9	63,1
		Gaz de la restauration (scolaire,...) (*1C)	Volume gaz butane (kg)	28 792	0,30	8,6
2	Émissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Véhicules diesel (*2A)	Volume carburant diesel (L)	277 729	3,04	844,3
		Véhicules essences (*2B)	Volume carburant sans plomb (L)	42 321	2,9	122,7
3	Émissions directes des procédés hors énergie	/	/			
4	Émissions directes fuites	Fuites de fluides frigorigènes des climatiseurs (*4A)	Volume fluide			0,83
		Traitement des déchets organiques (*4B)	/			
5	Émissions issues de la biomasse (sols et forêts)	Consommation biomasse liée à l'aménagement des sols (*5)				
6	Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Consommation électrique du patrimoine bâti communal (*6A)		2 117 481	0,78	1651,6
		Consommation électrique de l'éclairage public (*6B)	Consommation en Kwh	985 034	0,78	768,3
		Consommation électrique de l'éclairage public sportif (*6C)		1 945 485	0,78	1517,5
7	Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	/	/			

8	Emissions liées à l'énergie non incluse dans les catégories « émissions directes de GES » et « émissions de GES à énergie indirectes »					
9	Achats de produits ou services					
10	Immobilisations de biens					
11	Déchets					
12	Transport de marchandise amont					
13	Déplacements professionnels					
14	Actifs en leasing amont					
15	Investissements					
16	Transport des visiteurs et des clients					
17	Transport des marchandises aval					
18	Utilisation des produits vendus					
19	Fin de vie des produits vendus					
20	Franchise aval					
21	Leasing aval					
22	Déplacement domicile travail					
23	Autres émissions indirectes					

	Inventaires des postes d'émissions communaux	Données	Facteur d'émission		
			Valeur	unité	source
1	Groupes électrogènes (*1A)	Volume de carburant indissociable des véhicule essences (compris dans le poste n°2)			
	Matériels thermiques (*1B)	Volume de carburant répertorié parc le parc automobile	2,9	kgCO2e/L	ADEME
	Gaz de la restauration (scolaire,...) (*1C)	Commande des affaires scolaires de butane (quantité	0,30	kgCO2e/kg	Bilan Carbone département 2012 (*1)

		commandé en kg)			
2	Véhicules diesel (*2A)	Volume de carburant diesel consommé par la flotte de véhicules en 2021 (donnée parc auto)	3,04	kgCO2e/L	ADEME
	Véhicules essences (*2B)	Volume de sans plomb consommé par la flotte de véhicules y compris pour les groupes électrogène et les engins en 2021 (donnée parc auto) (*II)	2,9	kgCO2e/L	ADEME
3	/	Pas de procédé industriels générant des gaz à effet de serre			
4	Fuites de fluides frigorigènes des climatiseurs (*4A)	Le dispositif de maintenance ne permet pas de quantifier les pertes de fluides frigorigènes. Au niveau nationale, une étude Ademe montre que ces 5 pertes sont responsable en moyenne de 5% des émission de gaz à effet de serre dans un bâtiment.			
	Traitement des déchets organiques (*4B)	Non pris en compte car compétence CASUD			
5	Consommation biomasse liée à l'aménagement des sols (*5)	Non pris en compte par manque de donnée et méthodologie			
6	Consommation électrique du patrimoine bâti communal (*6A)	Consommation électrique fournit par EDF pour l'année 2021	0,78	kgCO2e/kWh	ADEME
	Consommation électrique de l'éclairage public (*6B)				
	Consommation électrique de l'éclairage public sportif (*6C)				

7	/	Pas de réseau de chaleur ni de froid sur la commune du Tampon		
---	---	---	--	--

(*I)	Facteur d'émission butane en kgC/kg	0,081	
	Conversion CO2 / carbone	0,2727	1 Kg de CO2 <=> 0,2727 Kg de C
	Facteur d'émission butane en kgCO2e/kg	0,297029703	

(*II)	Volume de carburant sans plomb total total consommé en 2021 (donnée parc Auto)	299 474
-------	--	---------

1.3. AMELIORATION DU CADRE DE VIE DES TAMPONNAIS

Enjeu 3 : Epanouissement des êtres humains

Enjeu 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

1.3.1. Réaménagement du Parc Jean de Cambiaire

Dans le cadre du Plan de Relance Régional, des travaux ont été réalisés au Parc Jean de Cambiaire au mois d'août. Objectif : renforcer les aménagements et fluidifier la circulation dans ce poumon vert du centre-ville. Ainsi, une allée complémentaire, accessible aux personnes à mobilité réduite, a été réalisée, avec la construction de murets de soutènement d'une hauteur de 0,45 m. Un puisard a également été construit en amont du parc, entre la médiathèque et la MJC afin d'éviter un important écoulement des eaux à travers le parc. Par ailleurs, des escaliers ont été réaménagés et une centaine de plantes endémiques en provenance des pépinières municipales a été plantée.

Coût des travaux : Lot 1 85 952,15 € TTC

1.3.2. Action « Plante Zordi pou domoun »

Dans le cadre de l'accompagnement socio-éducatif proposé par les éducateurs de rue du CCAS, l'action « Plante Zordi Pou Domoun » a été mise en place sur le secteur de la Plaine des Cafres. Il s'agit de proposer diverses prestations (jardinage, taillage de haies, débroussaillage, désherbage, embellissement), aux personnes isolées, en rupture familiale, âgées et/ou qui sont en situation de handicap. Cette action a un double objectif : aider les Tamponnais identifiés par le CCAS à entretenir leur jardin et sortir des jeunes de l'inactivité. Le projet permet également de promouvoir la solidarité intergénérationnelle.

1.3.3. De nouvelles aires de jeux pour les enfants

Le programme de réhabilitation et de création des aires de jeux se poursuit au Tampon. Quatre nouvelles aires ont été livrées au mois de juin 2021 : l'une sur le quartier de Bras creux, une autre aux Araucarias, et une autre sur le secteur du 14^{ème} km et Bras de Pontho.

Une bonne nouvelle pour les petits Tamponnais.

- Bras creux - Coût : 301 400,00 € livrée 29 avril 2021

Cette aire peut accueillir jusqu'à 116 joueurs (enfants, adolescents et accompagnants). Elle comprend 12 jeux multifonctions (3 jeux à thème, 2 balançoires, 1 jeu à bascule, 1 trampoline) pour les enfants à partir de 1 an, ainsi que 4 jeux à dominante sportive (4 jeux fitness) accessibles à partir de 14 ans.

- Araucarias - Coût : 239 000,00 €

Elle peut accueillir jusqu'à 116 joueurs (enfants, adolescents et accompagnants). Elle comprend 9 jeux multifonctions (3 jeux à

ressorts, 1 jeu à rotation, 1 balançoire, 2 jeux à cordes, 1 jeu bascule pour les enfants à partir de 1 an, ainsi que 1 jeu à dominante sportive accessible à partir de 10 ans.

- 14 ème km - Coût : 172 000,00 €

L'aire de jeux du 14 ème km a été inaugurée en avril 2022 . Elle peut accueillir jusqu'à 92 joueurs (enfants, adolescents et accompagnants). Elle comprend 3 jeux multifonctions (1 jeu à combinaison imposante, 3 jeux à ressorts, 1 jeu à bascule, 1 jeu à thème, 1 balançoire, pour les enfants à partir de 1 an.

- Bras de Pontho - Coût : 237 140,00 €

Les travaux de réhabilitation de l'aire de jeux située à Bras de Pontho ont été achevés en août. Cette aire peut accueillir jusqu'à 102 joueurs (enfants, adolescents et accompagnants). Elle comprend 12 jeux multifonctions (1 jeu à thème, 1 balançoire, 2 jeux à cordes, 1 jeu à ressort, 1 jeu à bascule, 1 tyrolienne, 5 jeux sportifs) pour les enfants à partir de 1 an.

- Piton ravines blanche - Coût 185 000,00 €

Les travaux de réhabilitation de l'aire de jeux située à *Piton ravines blanche* ont été achevés en décembre 2022. Cette aire peut accueillir jusqu'à 120 joueurs

Des nouvelles aires sont à l'étude dans les hauts avec un financement POE FEDER 2014 2021

Bourg Murat , Bois court Coût ;583 111,00 € TTC

,23 ème km,19 ème km Coût ;1 704 387,00 € TTC

1.3.4. Études sur la reconquête du corridor écologique sur le tracé de la RN3 de la tour des Azalées jusqu'à la source Reilhac tronçon de 20 km

Afin d'offrir à la population une revalorisation des espaces de délaissés aux

abords de la route RN3 par l'aménagement de ces

1) Reconquête des espaces verts par la valorisation des espèces endémiques :

Coût 3 061 515,90 € TTC

2) Projet d'aménagement paysager et d'embellissement de la RN3 : création d'un corridor écologique et fleuri par la plantation

Coût 4 963 580,00 € TTC

1.3.5. Études sur le développement des espaces culturels sur le territoire

Création d'une place culturelle à proximité du Théâtre Luc Donat

Développement d'un espace dédié à un espace culturel appelée place du carré culturel à proximité du théâtre Luc Donnat, la médiathèque et la MJC.

Mise en place de gradins, et d'espaces dédiés à des scènes d'extérieures pour la mise en scène de spectacles.

Coût 9 350 000,00 € TTC

Réhabilitation et transformation de l'ancien cinéma EDEN en salle de spectacle

Réhabiliter un bâti communal au service du grand public et de la culture /Apporter aux artistes un lieu de répétition supplémentaire et moderne

Coût des travaux estimés : 1 845 161,00 € TTC

1.3.6. Favoriser la pratique du sport sur le territoire communal

Favoriser la pratique sportive / Développer les modes de circulation doux

Favoriser la pratique du sport dans les hauts du territoire

Réalisation d'une piste cyclable

Coût des travaux estimés : 3 000 000 € TTC

Réalisation d'un parcours de santé de haute altitude à la Plaine des Cafres de plus de 6000 ml végétalisé avec une palette de plantes endémiques

Coût des travaux estimés : 5 969 000,00 € TTC

Un boulodrome a récemment été créé par la Commune du Tampon dans le quartier de Pont d'Yves et 17 ème km. Il contient 8 terrains de pétanque de 15mx4m, avec éclairage public, bancs en préfabriqué béton, et accotements végétalisés et alimentés en eau. Un parking de 10 places de stationnement a également été réalisé.

Coût des travaux : 45 000 € TTC

Réalisation d'agrès sur le parcours de Santé La Pointe

Coût des travaux : 54 000 € TTC

1.4. PRESERVATION DU CAPITAL SANTE DES TAMPONNAIS

Enjeu 3 : Epanouissement des êtres humains

Enjeu 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

1.4.1. Gestion de la crise sanitaire Covid 19

Dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, conformément aux préconisations des autorités sanitaires, la Commune du Tampon a pris les dispositions nécessaires pour contribuer à protéger la population contre le virus. Dès le début du confinement, ce sont près de 1 000 000 masques qui ont été commandés auprès de l'association d'insertion Audace, située à la Plaine des Cafres, afin d'équiper les publics prioritaires, notamment les personnels soignants, les populations fragiles et les acteurs de la lutte. Du gel hydroalcoolique a également été distribué par la collectivité au début de la crise.

Au vu de la persistance de l'épidémie et des nouvelles dépenses auxquelles doivent faire face les familles tamponnaises pour se protéger, une commande supplémentaire de 1 000 000 masques a été distribuée. Ce sont 3 masques supplémentaires qui ont été remis à chaque administré, sur présentation de leur pièce d'identité et d'un justificatif d'adresse. En cas de présence d'enfants de plus de 11 ans dans le foyer, la présentation du livret de famille était également demandée afin de fournir 2 masques par enfant.

1.4.2. Lutte contre la dengue

La Réunion est touchée depuis l'année 2018 par l'épidémie de dengue. Plusieurs sérotypes circulent sur l'île et l'ensemble des acteurs locaux sont mobilisés pour tenter d'éradiquer cette épidémie : ARS, Sous-préfectures, Préfecture, Communes, intercommunalités, Département, bailleurs sociaux. La Commune du Tampon depuis le début de cette épidémie est fortement mobilisée et a obtenu 48 contrats PEC LAV pour lutter contre la propagation du virus. L'ensemble du personnel du service Environnement est mobilisé pour entretenir les espaces verts, les abords accessibles de ravines, enlever les déchets encombrants lors des opérations Vide ton fond' cour.

1.5. LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET TOUTE FORME D'EXCLUSION

Enjeu 3 : Epanouissement des êtres humains

Enjeu 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

1.5.1. Aides sociales

Les difficultés financières auxquelles sont confrontées les familles nécessitent des aides du CCAS qui peuvent être ponctuelles (colis alimentaires, secours d'urgence, aides diverses, repas sans domicile fixe...). Cependant, dans la durée et au regard du contexte sanitaire particulier de 2021, un accompagnement vers la constitution d'un dossier à présenter devant la commission de surendettement s'est avéré dans certains cas, incontournable. Un travailleur social a été chargé exclusivement de cette mission.

En 2021 : 46 dossiers constitués dont 19 effacements de dettes, 5 échéanciers validés, 1 gel de dettes sur 2 ans, 1 irrecevable, 5 sans suite par le débiteur et 15 en cours d'instruction au 31/12.

1.5.2. Accompagnement des jeunes déscolarisés

Des jeunes de 16 à 30 ans déscolarisés sont accompagnés par des éducateurs de rue dans le cadre d'une action inscrite au Pacte de Solidarité Territoriale (PST) depuis 2019, sur les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ainsi que sur Bras Creux et la Plaine des Cafres. Ce dispositif a été complété en 2020 par des médiateurs sociaux aux abords des collèges. Il s'agit de lever les freins à leur insertion professionnelle (confiance en soi, travail sur l'autonomie, savoir-être, prise de conscience des savoir-faire, santé, accès aux droits...).

En 2021 : 387 jeunes rencontrés – 284 accompagnés (73%) - 72 sorties positives soit 25% des accompagnements (CDI, CDD, Apprentissage, contrat de professionnalisation, RSMA, formation qualifiante, Foyer Jeunes Travailleurs...)

1.5.3. Accompagnement des jeunes scolarisés

Une aide exceptionnelle d'un montant maximum de 500,00 euros a été attribuées aux 1200 demandeurs sur présentation d'un dossier d'aide aux jeunes scolarisés en métropole ou à l'étranger.

1.5.4. Lutte contre l'illectronisme

La dématérialisation des démarches a accentué la pauvreté en décourageant les familles en difficulté, ne disposant pas d'ordinateur ni d'internet, à faire valoir leurs droits sociaux. Depuis 2018, la lutte contre le non-droit et la fracture numérique consiste à accompagner ces publics en mettant à disposition, en sus des agents d'accueil, des services civiques en mairies annexes/centres municipaux formés à l'utilisation des portails (Pôle Emploi, CGSS, CAF, Impôts,...) et bornes numériques en libre accès au CCAS du Centre-ville et Maison de Services du 23ème.

En 2021 : 12 345 accompagnements administratifs - 4 297 dossiers dématérialisés constitués et 4 390 passages aux bornes numériques.

1.5.5. Soutien à la parentalité

Le soutien des parents dans l'éducation de leurs enfants de moins de 6 ans est proposé au sein de Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP).

La Commune du Tampon est la mieux dotée de la Réunion avec 3 structures aux Araucarias (La Maison Verte), à la Plaine des Cafres (La Case Léô) et une itinérante (Trois-Mares et Centre-Ville). Les objectifs visés sont : renforcer le lien parent-enfant (à travers le partage d'activités et une approche ludique), accompagner la parentalité, créer des réseaux permettant de rompre l'isolement social et préparer la vie en collectivité notamment avant la socialisation de l'enfant avant l'entrée en maternelle.

En 2022 : 1 237 passages d'enfants pour 971 passages de familles dont 175

1.6. COHESION SOCIALE ET POLITIQUE DE LA VILLE

Enjeu 3 : Épanouissement des êtres humains

Enjeu 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

1.6.1. *Lien social*

Un service en préfiguration d'un centre social aux Araucarias a fonctionné en année pleine en 2022 pour contribuer à la création de lien social sur ce quartier dense d'habitats. Des ateliers intergénérationnels sont proposés par les habitants qui fréquentent ce lieu-ressource et animés notamment par des bénévoles souhaitant partager leurs savoir-faire (couture, arts créatifs, bien-être, nutrition, amélioration de l'environnement, recyclage...). Afin de l'optimiser, cet espace de vie sera réorienté vers un projet d'habitat inclusif pour personnes âgées et/ou porteuses de handicaps dans une approche intergénérationnelle maintenue.

En 2022 : 2 650 passages de femmes (56%), d'hommes (35%) accompagnés d'enfants (9%).

Les habitats inclusifs de la Châtoire (LCR La Bruyère) et du Centre-Ville (LCR Le Camphrier) ont été labellisés par l'ARS/Conférence des Financeurs fin 2020 dont les objectifs principaux sont : soutenir à leur domicile les personnes âgées et/ou porteuses de handicaps dans une approche intergénérationnelle, éviter leur entrée en institution (EHPAD...) malgré la perte d'autonomie, travailler les solidarités de voisinage et les coordinations de proximité avec les partenaires associatifs et institutionnels. La définition et la mise en œuvre du Projet de Vie Sociale et Partagée de ces lieux de vie seront réalisées à compter de 2022.

1.6.2. *Politique de la ville*

Les premiers résultats du contrat de ville, diversifié et ambitieux, commencent à se faire sentir. C'est le fruit d'un travail mené par l'État, la Commune du Tampon et

les différents partenaires. Durant cette période de crise sanitaire, les actions menées dans les quartiers prioritaires ont eu un écho particulier. Ces actions touchent environ 7 000 personnes dans les 4 quartiers prioritaires, dont certaines sont dans des situations d'extrême pauvreté.

La cohésion sociale

195 936 € ont été programmés en 2021 pour 19 actions parmi lesquelles les actions suivantes : atelier Fonnkèr intergénérationnel avec Karambolaz ; atelier couture avec la MJC ; athlétisme d'ultra proximité avec la LRA ; apprentissage de la natation pour les enfants des quartiers prioritaires avec le Club des nageurs tamponnais ; animation danse hip-hop avec Cœur de Rue ; prévenir toutes les formes de violences, promouvoir l'égalité Femmes / Hommes et accompagner la parentalité avec le Planning familial 974 ; AJM Club avec Allons Jouer Mangué...

- **Les valeurs de la République et de la citoyenneté**

103 879 € ont été programmés en 2021 pour 8 actions parmi lesquelles les actions suivantes : accompagnement des conseils citoyens avec Junior Buisn'ess ; mise en place de vidéosurveillance avec la SHLMR ; Dispositif Ville Vie Vacances avec AJM, Cœur de Rue et la MJC du Tampon...

- **Le développement de l'activité économique et de l'emploi**

659 802 € ont été programmés en 2020 pour 10 actions parmi lesquelles les actions suivantes : « Théâtre Luc Donat : à la découverte du décor » avec le Théâtre Luc Donat ; la communication, vecteur de bien-être avec ESF Réunion ; action de médiation sociale avec APPEI, ARISS et Les Aurores.

- **Le développement de l'activité économique par les jardins collectifs**

Accompagnement JADES et du bailleur social SEMAC pour la création d'un jardin collectif en pied d'immeuble par un ACI de 10 personnes (09 femmes et 1 homme), six mois pour une somme de 140 502€.

Accompagnement des associations de gestions des jardins collectifs (ARISS ET JADES) par le recrutement de 2 adultes Relais-Médiateurs sociaux pour une somme 50 400€ pour 2 postes annuels.

- **Les valeurs de la République et de la citoyenneté**

103 879 € ont été programmés en 2022 pour 8 actions parmi lesquelles les actions suivantes : accompagnement des conseils citoyens avec Junior Business , mise en place de vidéosurveillance avec la SHLMR ; Dispositif Ville Vie Vacances avec AJM, Cœur de Rue et la MJC du Tampon...

- **Le développement de l'activité économique et de l'emploi**

659 802 € ont été programmés en 2022 pour 10 actions parmi lesquelles les actions suivantes : « Théâtre Luc Donat : à la découverte du décor » avec le Théâtre Luc Donat ; la communication, vecteur de bien-être avec ESF Réunion ; action de médiation sociale avec APPEI, ARISS et Les Aurores ; accompagnement des jardins collectifs avec Jades ; éducateurs de rue dans les quartiers prioritaires avec le CCAS...

- **Le cadre de vie et renouvellement urbain**

35 950 € ont été programmés en 2022 pour 5 actions parmi lesquelles : la valorisation des gestionnaires d'immeubles avec la SIDR ;

1.7. ACCES ET PARTICIPATION DE TOUS PUBLICS A DES ACTIVITES CULTURELLES, SPORTIVES, DE LOISIRS

Enjeu 3 : Epanouissement des êtres humains

Enjeu 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

Le Plan Régional « Sport Santé Bien-Être » (PRSSBE), mis en place conjointement par la DRAJES de La Réunion (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) et l'ARS OI (Agence de Santé Océan Indien), vise à structurer une politique régionale de promotion et d'intégration de l'activité physique et sportive (APS) dans le mode de vie des Réunionnais.

Dans ce cadre, la DRAJES, l'ARS et leurs partenaires ont mis en place un label régional des activités « Sport Santé Bien-Être » (SSBE) comprenant 2 niveaux :

- **Label de niveau 1 « Sport santé pour tous » :**
- Pour un tout public disposant d'un certificat d'absence de contre-indication à la pratique des APS (Activité Physique et Sportive) délivré par le médecin traitant.

- **Label de niveau 2 « Sport Sur Ordonnance » :**

Pour un public présentant une maladie chronique de type Affection de Longue Durée et/ou une autre pathologie chronique non exonérante comme l'obésité, pouvant bénéficier d'une pratique d'Activité Physique Adaptée (APA) sur prescription du médecin traitant (public ne présentant pas de limitation fonctionnelle sévère).

Suite à un appel à projets, les labels de niveau 1 et de niveau 2 ont été attribués à la Commune du Tampon.

Avec son dispositif **Sport Santé dans les Quartiers** » (niveau 1), la Commune encadre actuellement plus d'un millier d'adhérents sur l'ensemble du territoire. Les activités physiques actuellement labellisées sont les suivantes : ateliers de remise en forme ; cardio self-défense ; yoga / stretching ; marche et remise en forme ; cross training ; zumba ; fitness.

Également, les premières séances du "**Sport Sur Prescription**" (niveau 2) vont débiter dès le premier semestre 2023 dans les programmes *Sport Sur Ordonnance* (les affections chroniques), *Sport Santé Maternité* (les femmes enceintes) et *Sport Santé Evasion* (la santé mentale).

1.7.1. Centres de loisirs et sports Vacances

Plus de 1 000 enfants ont pu bénéficier des dispositifs mis en place par la Commune du Tampon durant les vacances scolaires de janvier. Du 20 au 31 décembre suite aux menaces sanitaires COVID, 10 centres de loisirs ont été ouverts de 8h à 16h : 4 pour les 3-5 ans et 6 pour les 6-12 ans. 6 centres Sports Vacances étaient également proposés du 6 au 23 janvier. Ouverts de 8h à 12h, 3 d'entre eux ont accueilli les 3-5 ans et les 3 autres les 6-12 ans. Football, basket-ball, tchoukball, hip-hop, structures gonflables... c'est toute une palette d'activités physiques et sportives qui a été proposée aux marmailles dans le cadre des Sports Vacances. Dans les centres de loisirs, le sport était également mis en avant, ainsi que les activités manuelles (dessin, peinture, collage...). De quoi ravir les enfants pendant cette période de vacances scolaires !

1.8. ACCES EGAL AU TERRITOIRE A L'EMPLOI ET AUX SERVICES URBAINS

Enjeu 3 : Epanouissement des êtres humains

Enjeu 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

1.8.1. Les Mardi Nou lé là

Pour les événements Mardi Nou lé là, mini forum de l'emploi, de l'orientation et de la formation, organisés par la Commune du Tampon et Pôle Emploi, les demandeurs d'emploi ainsi que les partenaires se donnent rendez-vous sous le grand chapiteau de la SIDR des 400, dans le respect des règles sanitaires. Cette opération vise à proposer des offres d'insertion et de formation au public demandeur.

1.8.2. Construction de 4 crèches

Dans le cadre de la politique de développement de nouvelles structures d'accueil de jeunes enfants sur le territoire, la Commune du Tampon a initié la création de 4 nouvelles crèches dont les travaux ont été lancés en 2020. Ces crèches sont situées à la Plaine des Cafres, à Trois-Mares, au 14ème Km et à Bras-Creux. Au total, ce sont 240 nouvelles places agréées qui seront ouvertes dans les 18 prochains mois.

- **Crèche du 14ème Km : 4 278 890.62 € TTC (hors mobilier)**
- **Crèche de Trois-Mares : 4 128 046.65 € TTC (hors mobilier)**
- **Crèche de Bras-Creux : 5 066 379.66 € TTC (hors mobilier)**
- **Crèche de la Plaine des Cafres : 5 733 282.81 € (hors mobilier).**

1.8.3. Une grainothèque à Bérive

La Commune du Tampon a procédé au lancement des travaux de construction d'une grainothèque

Montant des travaux 898 217.52 €

Réaménagement d'une médiathèque de Bérive

Montant des travaux 432 071.22 €

1.8.4. Une maison d'activités socio-culturelles au 27^{ème} Km

Le 14 août, la Commune du Tampon a procédé à la réouverture de la salle d'animation du 27^{ème} Km. Cette salle accueille des activités socio-culturelles en lien avec les associations, et abrite aussi la 8^{ème} médiathèque du Réseau de lecture publique du Tampon. Les activités proposées avec des associations sont diverses : judo avec l'association JCM du Tampon/dojo 27^{ème}, activités pour les jeunes avec l'association Les Genêts, hip-hop avec l'association Génération 430, ou encore cours de danse pour les personnes âgées.

La médiathèque est composée de 2 pièces : l'une dédiée aux documents et aux postes informatiques, l'autre dédiée à un « coin jeunesse » avec tapis, petits coussins et TV/DVD. 2 200 documents (albums et documentaires jeunesse, BD, documentaires et romans adultes, DVD) sont également mis à disposition du public. Elle est ouverte aux mêmes horaires que les autres médiathèques annexes de quartiers : - Mardi, Mercredi, Vendredi : 8h à 12h / 13h15 à 17h ; Jeudi : 13h15 à 17h ; Samedi : 8h à 12h

Les tarifs sont identiques à ceux du Réseau de lecture publique : Gratuit pour les moins de 18 ans, les plus de 60 ans, les étudiants, les personnes à la recherche d'un emploi, les personnes porteuses de handicap ; 12€ pour les adultes Tamponnais.

1.9. ACTIONS FAVORISANT L'EMPLOI LOCAL

Enjeu 5 : Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

1.9.1. Des critères d'évaluation visant l'éco-responsabilité dans le cadre des marchés publics lancés par la collectivité

Lorsque cela est pertinent, des critères tels que la proximité géographique, des

produits éco-responsables sont appliqués dans le cadre des marchés publics ainsi que la réduction des déchets non recyclable sur le territoire tamponnais. Cela permet également de favoriser l'économie locale.

1.9.2. Soutien aux associations locales mobilisant des fonds pour l'insertion

La collectivité apporte son soutien aux associations locales œuvrant en faveur de l'insertion. Leur dynamisme sur le territoire permet l'embauche de tamponnais pour mettre en œuvre les projets portés par ces associations locales. Leurs activités participent donc à l'emploi local et à la montée en compétences de personnes en recherche d'emploi.

1.9.3. Les Grands projets de la collectivité pour dynamiser l'économie des Hauts

L'équipe municipale a pour ambition de développer de nombreux projets d'envergure sur le territoire de la Plaine des Cafres qui compte le plus de demandeurs d'emploi. Le développement de l'attractivité des Hauts du Tampon pourrait avoir une incidence positive sur la situation socio-économique de la partie haute de la Commune.

Dans le cadre des projets de tyroliennes et de montgolfière, des jeunes de la Plaine des Cafres ont été formés pour l'exploitation et la maintenance de ces installations avant lancement de l'activité de loisirs en 2022.

1.10. PROMOTION DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE ET SOLIDAIRE

Enjeu 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

Enjeu 5 : Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

1.10.1. Soutien aux acteurs associatifs œuvrant dans le secteur de l'économie circulaire et solidaire

- **Association AUDACE**

L'association Audace, basée à la Plaine des Cafres avec le soutien de la CASUD et de la Commune du Tampon tient la première Recyclerie/Ressourcerie du SUD qui a pour objectif de réparer les déchets d'équipements électriques électroniques (D3E), le travail de la laine et le recyclage des textiles.

- **Association Le Saint-Martin**

L'association Le Saint-Martin est une épicerie sociale et solidaire, située dans la rue Sarda Garriga qui distribue des colis alimentaires à partir des denrées délivrées par la Banque alimentaire des Mascareignes et les grandes surfaces locales.

1.10.2. Anti-gaspillage alimentaire

Le surplus de nourriture produite par la cuisine centrale du Centre-ville est désormais conditionnable pour préparer des barquettes pour les personnes sans-abri. Cela permet de lutter contre le gaspillage alimentaire tout en venant en aide aux personnes vulnérables.

Lutter contre la précarité alimentaire et favoriser l'accès aux biens essentiels

Coût ; 62 000,00 € TTC

2. MODALITES D'ELABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET D'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES, PROGRAMMES ET ACTIONS AU REGARD D'UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est souvent réduit à des dimensions économique et écologique. Pourtant, le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », citation de Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien (1987).

En 1992, le Sommet de la Terre à Rio, tenu sous l'égide des Nations unies, officialise la notion de développement durable et celle des trois piliers (économie/écologie/social) : un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable. Ces 3 piliers se traduisent dans les 5 finalités du développement développées en introduction ainsi que les 17 objectifs mondiaux (Figure 1) définis en 2016 lors du sommet historique des Nations Unies à l'échelle de la planète à l'horizon 2030, appelés « ODD », qui renouvellent la feuille de route de Rio 1992 et l'Agenda 21. Ils couvrent l'intégralité des enjeux de développement dans tous les pays tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, etc. Ces objectifs de développement durable, et leurs 169 cibles forment le cœur de l'agenda 2030 qui est un programme universel de développement durable adopté par 193 pays à New York en septembre 2015.

Dans le but d'atteindre ces 17 objectifs, il est indispensable de définir les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes.

- **Élaboration des actions, politiques publiques et programmes**

Les objectifs de développement durable touchent plusieurs domaines et sont relativement transversaux. C'est pourquoi il est important que chaque direction et service se les approprie pour élaborer à leur niveau les objectifs auxquels leurs activités peuvent contribuer.

Il est indispensable que la Direction générale se charge d'organiser des réunions transversales pour porter à connaissance de chaque service des 5 finalités et de 17 objectifs de développement durable. Chaque direction et service devra faire un

premier travail d'inventaire des actions/politiques publiques ainsi que des nouvelles initiatives qui pourraient contribuer à l'atteinte des objectifs.

- **Mise en œuvre et de suivi des actions, politiques publiques et programmes**

Une fois l'inventaire des actions/politiques/programmes existants et nouveaux réalisé, toutes les directions et tous les services de la Commune du Tampon devront décliner une feuille de route objectivée. Les actions de développement durable menées par la collectivité pourront être suivies au cours de l'année. Des réunions bilatérales pourront être organisées pour s'assurer de la prise en compte de ces actions/politiques/programmes dans les activités quotidiennes des différentes directions.

- **Évaluation des actions, politiques publiques et programmes**

A la fin de l'année, un bilan sera réalisé afin de vérifier si les objectifs fixés en début d'année ont pu être atteints. L'harmonisation de ces bilans est incontournable pour que le rapport de développement durable 2021 puisse être complet, synthétique et compréhensible de tous. Ces bilans permettront de souligner les domaines pour lesquels la collectivité peut s'améliorer.

- **Inscription des actions, politiques publiques et programmes dans une dynamique d'amélioration continue**

Au cours de l'année, des dispositions réglementaires peuvent être prises pour accélérer l'atteinte de ces objectifs. Une veille continue devra être menée pour que la collectivité soit exemplaire et responsable. De nouvelles actions verront alors le jour et pourront être intégrées.

3. DEMARCHE DE LA STRATEGIE NUMERIQUE RESPONSABLE

3.1. ELABORATION DE LA STRATEGIE NUMERIQUE RESPONSABLE

Elaboration d'un programme de travail préalable à l'élaboration de la stratégie visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique prescrit sur les communes de plus de 50 000 habitants art 35 de la loi n°2021-1485 du 15 novembre 2021

Enjeu 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

Enjeu 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Enjeu 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

Enjeu 5 : Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

3.1.1. Mise en place d'un programme de stratégie numérique responsable selon le décret du 259 juillet 2021 précisant le contenu de cette stratégie et les modalités de son élaboration.

3.1.2.

3.1.3. Proposition d'un bilan annuel dans le cadre d'un bilan annuel présenté préalablement aux débats sur le projet de budget et sur la situation en matière de développement durable prévu à l'article L 2911-1-1 du code général des collectivités

- **Lutte contre l'obsolescence, réemploi de l'équipement :**

L'idée est de donner un second souffle de vie au matériel informatique vieillissant. Le matériel même vétuste peut toujours être en état de fonctionnement, il peut parfaitement répondre à des besoins différents des services administratifs. La DSI transfère ce matériel au service des Seniors qui dispense des formations d'initiation à l'informatique pour les personnes âgées ou qui se trouveraient en fracture numérique

- **Le réemploi des équipements informatiques:**

Remise en état de fonctionnement de certains équipements informatiques (PC, périphériques d'impression, ...) à partir de pièces d'équipement défectueux ou hors service.

- **L'écoconception de services numériques :**

Les projets innovants associant des dispositifs "intelligents" et du traitement informatique peuvent également participer à une stratégie responsable.

Nous prenons pour exemple, les projets de jardins connectés qui se veulent être une façon éducative et moderne de découvrir les espèces de plantes au sein d'un parc ou d'un jardin.

L'identification des plantes et arbustes se base sur une géolocalisation précise et non plus sur un support à base de QR code dont la production représente un coût environnemental et le déploiement, une pollution visuelle. Idem pour les marches organisées dans la ville, qui permettent aux marcheurs de découvrir des aspects historiques sur certains points de leurs parcours.

- **La mise en place d'une politique de sensibilisation au numérique responsable**

Eviter l'impression de mails si cela n'est pas nécessaire (note dans les signatures des mails).

Mise en œuvre et La mutualisation des applications métiers en place et lieu de la pluralité.

- **Généricité, réutilisation de code informatique**

Pour ses développements de code, la DSI s'oriente vers la mise en place d'architectures logicielles à base de composants ou de services réutilisables.

- **Efficiences énergétique**

La Direction du service informatique procède progressivement au remplacement d'équipements serveurs et/ou réseau d'un certain âge qui sont énergivores et sources de nuisance sonore afin d'avoir une gestion encore plus optimisée des ressources : économie d'énergie